

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

16 Décembre 2013 – N° 100 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire

• 02 41 51 73 79

SOMMAIRE :

- P 1 = - François ?
- P 2 – 3 = - L'Église coloniale par J.P. Baron.
- P 4 = - Histoire de Laura.
- P 5 = - Calendrier. AG reprise des cartes Vend. 17 janvier.
- Adhésion à la Libre Pensée.

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

FRANÇOIS - EVANGELII GAUDIUM

Exhortation apostolique du Pape François aux évêques, aux prêtres et aux diacres, aux personnes consacrées et à tous les fidèles laïcs sur l'annonce de l'évangile dans le monde d'aujourd'hui.

On trouve le mot “Église” 237 fois dans ce texte. Le mot “foi” y est employé à 197 reprises. Le verbe “évangéliser” et les mots de la même famille constituent un corpus de 196 termes. Le mot “joie” revient pour sa part une centaine de fois. Le mot “pauvre” au singulier ou au pluriel revient à 84 reprises. Quant au mot “missionnaire” il existe à 80 exemplaires.

C'est donc à une véritable croisade que le pontife romain invite ses troupes.

Comme nous allons le voir un peu plus loin, c'est une campagne qui prend sa source bien loin dans le temps et qui ne s'embarrasse pas de formes quand l'époque le permet. Elle va de pair avec l'esclavagisme et la colonisation avant de prendre les dehors plus attrayants que le monde moderne impose aujourd'hui.



L'Église coloniale

L'esclavage dans les textes bibliques.

- L'Ancien Testament ne met pas en question l'existence de l'esclavage,
- Le Nouveau Testament ne le condamne pas,
- Jésus n'aborde pas dans les Evangiles la question de la légalité ou de la moralité de l'esclavage,
- Les épîtres de Paul et de Pierre ordonnent aux esclaves d'obéir à leurs maîtres : « *Je veux cependant que vous sachiez que le chef de tout homme c'est le Christ, que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu.* » (1 Co 11, 3). « *C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité, résiste à l'ordre que Dieu a établi et ceux qui résistent, attireront sur eux-mêmes une condamnation.* » (Paul - Rm, 13, 2)¹

Chaque chrétien doit demeurer dans l'état où l'a trouvé l'appel de Dieu.

A la suite de saint Augustin, les pères de l'Eglise voient dans l'esclavage une inégalité inévitable parce qu'elle est la conséquence du péché. Saint Thomas d'Aquin donnera une explication plus subtile en distinguant l'intention première de Dieu qui excluait l'esclavage de la seconde intention, après le péché originel, qui fait de l'esclavage la conséquence du péché.

¹ Le même Paul de Tarse écrit à Philémon le propriétaire d'esclaves, dont l'un s'est enfui pour échapper aux persécutions : « *J'ai quelque chose à te demander pour mon enfant à qui, dans ma prison, j'ai donné la vie du Christ. Je te le renvoie, lui qui est une part de moi-même... S'il a été éloigné de toi pendant quelque temps, c'est peut-être pour que tu le retrouves définitivement, non plus comme un esclave, mais, bien mieux qu'un esclave, comme un frère bien-aimé.* » (Phm 10-16)

Les bulles de croisade.

- La bulle *Romanus Pontifex* de Nicolas V (8 janvier 1455).

Elle légitime les expéditions maritimes portugaises contre les ennemis du Christ, garantit les droits des souverains portugais sur l'Afrique et reconnaît la pratique de la traite des Noirs permettant leur évangélisation. Commerce (or, épices, esclaves) et motivation religieuse sont inséparables (**prendre à revers l'islam**).

- La bulle *Inter Caetera* d'Alexandre VI (4 mai 1493).

Les souverains espagnols demandent leur part des terres à découvrir. Le pape leur donne satisfaction.

En tant que successeur des apôtres ou vicaire du Christ sur la terre, il donne aux souverains ibériques un droit sur les terres à découvrir en échange du devoir d'évangéliser sur place les populations indigènes.

1492 est l'année de la victoire de la religion chrétienne. Reconquista sur les Maures, prise de Grenade, expulsion des juifs d'Espagne... En 1496, le pape accorde aux rois d'Espagne le titre prestigieux de « rois catholiques ». Ils pourront ainsi rivaliser avec le roi de France appelé le « très chrétien ».

Ainsi se constitueront les empires coloniaux.

Pour la France, le premier empire colonial fut conquis sous Louis XIV et Louis XV.

Subversives lumières :

L'Encyclopédie contre l'esclavage.

Un souffle de liberté et d'émancipation.

Parmi les Encyclopédistes :

- Diderot, dans l'Histoire des deux Indes, s'insurge : « *A qui, barbares, ferez-vous croire qu'un homme peut être la propriété d'un souverain ; un fils, la propriété d'un père ; une femme, la propriété d'un mari ; un domestique, la propriété d'un maître ; un nègre, la propriété d'un colon ?* ».

- Condorcet, dès 1781, fait paraître en Suisse, sous le pseudonyme du pasteur Schwartz, ses *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, donnant à entendre une voix nouvelle.

L'action conjuguée des Encyclopédistes, d'hommes éclairés et philanthropes, de la Société des Amis des Noirs, avec à sa tête, un théologien atypique, l'abbé Grégoire, trouva un écho, en mars 1789, à Champagny, où les habitants se réunissaient sur la place de leur village pour rédiger leur cahier de doléances. Parmi leurs plaintes et leurs besoins de réformes figure, à l'article 29, ce que l'on peut considérer comme une demande d'abolition de l'esclavage.

Article 29 :

« Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur en se représentant leurs semblables unis encore à eux par le double lien de la religion être traité plus durement que ne le sont les bêtes de sommes.

Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables.

Ils craignent avec raison que les générations futures plus éclairées et plus philosophes n'accusent les français d'avoir été anthropophages ce qui contraste avec le nom de français et plus encore celui de chrétien.

C'est pourquoi, leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour de ces esclaves faire des sujets utiles au Roy et à la patrie. »

La Convention Montagnarde, avec Robespierre², prendra le 6 pluviôse an II (4 février 1794), le décret mettant fin à l'esclavage (**1ère abolition**).

² « Une rue ou une place Robespierre dans la capitale ? Hors de question ont répondu hier (...) les élus du Conseil du Paris. » Libération Oct 1, 2009.

Restauration de l'esclavage.

Par la loi du 20 mai 1802, Napoléon rétablit l'esclavage dans les territoires qui n'ont pas appliqué la loi abolitionniste du 4 février 1794, à savoir, la Martinique, le Tobago et Sainte Lucie, des territoires qui ont été restitués à la France par le traité d'Amiens du 26 mars 1802.

Aux quatre « vieilles colonies » (Martinique, Guadeloupe, la Guyane et la Réunion), à la Nouvelle Calédonie, à Tahiti, aux comptoirs de l'Inde, viendra bientôt s'ajouter un deuxième empire colonial avec la conquête de l'Algérie en 1830 puis une expansion vers la Tunisie, le Sénégal, la Guinée et le Gabon. Un peu plus tard, la troisième République fera la conquête de la péninsule indochinoise (à partir des bases de Cochinchine), et de Madagascar. Elle entreprendra une pénétration profonde en Afrique équatoriale et occidentale et une conquête progressive du Maroc.

Abolition définitive de l'esclavage.

Le 27 avril 1848, le gouvernement provisoire de la deuxième République prend le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, sous l'impulsion de Victor Schœlcher.

L'Eglise catholique et l'esclavage : De la tergiversation à la condamnation puis à la repentance.

- Un pas en avant : En 1839, Grégoire XVI dénonce clairement la traite et la mise en servitude sans pour autant appeler à l'affranchissement et à l'abolition.

- Deux pas en arrière : En 1866, Pie IX, le pape aux deux visages, signe une instruction du Saint-Office qui justifie l'esclavage ; « *L'esclavage en lui-même, est dans sa nature essentielle pas du tout contraire au droit naturel et divin, et il peut y avoir plusieurs raisons justes d'esclavage, et celles-ci se réfèrent à des théologiens approuvés... il n'est pas contraire au droit naturel et divin pour un esclave, qu'il soit vendu, acheté, échangé ou donné* ».

- Une avancée significative dans l'encyclique in Plurimis de Léon XIII où est affirmée l'opposition de l'Eglise à l'esclavage et au commerce des humains.

Enfin le mot "**abolition**" est écrit : Le 20 novembre 1890, les encycliques Catholicae Ecclesiae portent « sur l'abolition de l'esclavage ».

- L'heure de la repentance viendra le 22 février 1992 avec Jean-Paul II sur l'île de Gorée au Sénégal.

C'est donc avec une prodigieuse faculté d'adaptation que l'Eglise catholique traverse les siècles sans embûches.

Jean Paul Baron





Loi des hommes ou loi de Dieu

Le Courrier de l'Ouest du 9 oct 2013 consacre un bref article à l'histoire de Laura, une jeune femme qui voulait se faire "débaptiser". L'auteur conclut qu'elle a obtenu gain de cause. Et il ajoute non sans humour : "La messe était dite!"

C'est aller un peu vite en besogne car les choses ne sont pas si simples qu'il y paraît. Laura a reçu une photocopie sur laquelle son nom a été rayé mais n'a pas disparu. Elle reste donc inscrite sur le registre avec, en plus, la mention "A renié son baptême le 13 août 2013" qui la signale, ad vitam aeternam, comme apostat à d'éventuels inquisiteurs! Or qui peut savoir si demain ne nous réserve pas quelque terrifiante chasse aux sorcières comme nous en avons connues dans un passé pas si lointain?

On est donc bien loin de ce que réclamait, au départ, la plaignante, d'autant plus que, vérification faite, il semble bien que la photocopie avec le nom rayé soit en réalité un faux, le registre n'ayant pas été touché...

L'Église, décidément, fait preuve "d'une prodigieuse capacité d'adaptation", pour reprendre les termes de notre ami J. P. Baron!

Le « péché mortel » de Laura *Courrier de l'Ouest 09.10.2013*

Une jeune Niortaise vient d'obtenir auprès de son diocèse d'être officiellement débaptisée.



« J'ai expliqué que j'avais été baptisée bébé sans mon consentement », raconte Laura, qui a obtenu gain de cause auprès de l'Évêché d'Avignon. Photo AFP.

Eric MARTEAU
eric.marteau@courrier-ouest.com

Laura, 23 ans, Niortaise depuis plusieurs mois, est l'archétype de la jeune femme pugnace ! Au cours des dernières semaines, son chemin de croix fut de se faire débaptiser. Et cela de la manière la plus officielle qu'il soit. Une lubie ? Non. « J'ai commencé à y penser vraiment il y a trois ans », se souvient cette native du Lyonnais. « Je ne crois pas en Dieu, et les rares fois où j'ai mis les pieds dans une église, c'était en tant que touriste, parfois pour un enterrement, voire un mariage. Le pire, c'est quand un jour on m'a dit que je ne pouvais pas être athée, parce que j'avais été baptisée. »

« A renié son baptême le 1^{er} août 2013 »

Ainsi, Laura s'est décidée à faire les démarches. « Au début, je ne voulais pas le faire tant que mes grands-parents étaient en vie... Puis cet été, j'en ai parlé à mes parents. J'ai envoyé une lettre au curé de l'église où j'ai été baptisée en 1990. J'ai expliqué que j'avais été baptisée bébé sans mon consentement et que je n'étais pas catholique ». Après trois semaines sans réponse, l'impatience de Laura lui fait composer le numéro de téléphone de l'Église de Notre-Dame de l'Observance à Carpentras. « Je suis tombée sur un proche du curé. Il m'a fait un vrai sermon comme quoi c'était un péché mortel de se faire débaptiser... » Mais quelque jours plus tard, elle reçoit la missive tant attendue de l'archevêque d'Avignon l'informant qu'il accède à sa demande. « Il m'a juste demandé si j'en avais parlé avec mes parents, mon parrain et ma marraine ». Finalement, le 30 septembre dernier, Laura reçoit une enveloppe contenant la copie de l'acte de baptême rayé avec en marge la mention tant attendue : « A renié son baptême le 1^{er} août 2013 ». Le document est accompagné d'une petite lettre de l'archevêque d'Avignon qui l'a fait bondir. « Il m'écrivait pour me dire que je commettais un acte grave me rappelant que je ne pourrais pas me marier à l'église, ni avoir de sépulture ! Je lui ai répondu par mail que je le remerciais, mais que je n'appréciais pas certains de ses propos. Et puis, soit dit en passant, il y a des choses beaucoup plus graves, comme renier quelqu'un pour son orientation sexuelle, refuser l'usage du préservatif, ou fermer les yeux sur des affaires de pédophilie... » La messe était dite !

Document fourni par Paulette Mirailles



PLUSIEURS RENDEZ-VOUS dans notre agenda

- ☞ Assemblée Générale : Reprise des cartes et galette arrosée comme il se doit.
Vendredi 17 janvier salle Jean Rostand à 20h 30 – Rue Emmanuel Clairefond.
- ☞ Conférence: le vendredi 14 mars 2014 à 20H30
Deux élus républicains
 - **Prosper Deshayes** par Florence et Jean Regourd.
 - **James Combier** par Gino Blandin.

- Visitez le site national de la Libre Pensée : www.fnlp.fr/
- Site LP Saumur : “lalibrepensee.com”. A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

- **Comment adhérer à la Libre Pensée ?**

Bulletin d'adhésion

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Adresse : Rue :**

Code postal :

Ville :

A renvoyer à : G Douspis - 3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire